

Prix RECMUS

Remis à un membre du corps enseignant aux études supérieures de la FMSS

RESPONSABILITÉ DE LA DÉMARCHE : coordonnateur académique aux études supérieures (Yacine Tabet)

DESCRIPTION : Il a pour but de reconnaître la qualité de l'encadrement et le dévouement d'un membre du corps enseignant aux études supérieures.

CRITÈRES :

1. Qualité de l'encadrement scientifique : suivi des projets de recherche, intégrité, susciter la curiosité, respect de l'éthique.
2. Disponibilité pour les étudiants.
3. Opportunités offertes à ses étudiants.
4. Implication auprès des étudiants qui ne sont pas directement sous sa responsabilité.
5. Une lettre de support d'un diplômé est requise.

COLLÈGE ÉLECTORAL : Il est décerné par un comité de sélection mixte composé de représentants des étudiants des programmes d'études supérieures de 2^e et 3^e cycle ainsi que du coordonnateur académique aux études supérieures. Le président du RECMUS (Regroupement des étudiants chercheurs en médecine de l'Université de Sherbrooke) agira à titre de président du comité.

PROCESSUS :

	Activités	Semaine	Responsabilité
1.	Envoi au coordonnateur académique aux études supérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Avis de démarrage du processus. • Fiche descriptive du prix. • Formulaire de mise en candidature. • Liste des candidatures non admissibles (récipiendaires des 5 dernières années). • Fiche du comité de sélection. 	1 ^{re} d'octobre	Bureau des communications
2.	Envoi au RECMUS : <ul style="list-style-type: none"> • Fiche descriptive du prix. • Formulaire de mise en candidature. • Liste des candidatures non admissibles (récipiendaires des 5 dernières années). • Fiche du comité de sélection. 	2 ^e d'octobre	Coordonnateur académique aux études supérieures
3.	Envoi aux étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycle : <ul style="list-style-type: none"> • Appel de candidatures. • Fiche descriptive du prix. • Formulaire de mise en candidature. • Liste des candidatures non admissibles (récipiendaires des 5 dernières années). 	3 ^e d'octobre	RECMUS
4.	Constitution du comité de sélection.	3 ^e d'octobre	Coordonnateur académique aux études supérieures
5.	Soumission de mises en candidatures par les étudiants.	2 ^e de novembre	Étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycle
6.	Nomination 3 finalistes avec identification du récipiendaire.	4 ^e de novembre	Comité de sélection

7.	Transmission au coordonnateur académique aux études supérieures : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaires et dossiers complets de 3 finalistes. • Fiche du comité de sélection signée avec identification du récipiendaire et des finalistes. 	1 ^{re} de décembre	Comité de sélection
8.	Transmission au Bureau des communications : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaires et dossiers complets de 3 finalistes. • Fiche du comité de sélection signée avec identification du récipiendaire et des finalistes. 	2 ^e de décembre	Coordonnateur académique aux études supérieures
9.	Transmission des noms des finalistes et du récipiendaire au doyen pour validation.	2 ^e de décembre	Bureau des communications
10.	Validation des finalistes et du récipiendaire.	2 ^e de janvier	Doyen